



CHARTRE

ENTREPRISE- TERRITOIRE

PROPOSÉE AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES DE PLAINE COMMUNE

Plaine Commune accueille, sur les 8 communes qui la composent, 10 000 entreprises et plus de 110 000 emplois.

C'est le territoire d'Île-de-France qui a connu le plus fort développement économique depuis le 1er janvier 2000 avec l'arrivée de 800 entreprises sur plus de 1 million de m² représentant 18 000 emplois. Dans une ville comme Saint-Denis, le niveau d'emploi public et privé a rattrapé le chiffre de la fin des années 60 et jamais il n'a été aussi élevé.

Pourtant le nombre de demandeurs d'emplois après une baisse jusqu'à la mi 2003 est reparti à la hausse avec un taux de chômage qui reste largement supérieur à 15 %. On constate un réel phénomène de discrimination dans l'accès à l'emploi. Certains salariés pourtant qualifiés se voient trop souvent éloignés des entretiens et embauches, pour des raisons de nom, de faciès ou de lieu d'habitation.

Les implantations nouvelles représentent pour l'essentiel des transferts, les entreprises arrivent avec leurs salariés, dont fort peu habitent le territoire de Plaine Commune. Les liens avec les 2 universités Paris VIII et Paris XIII qui constituent pourtant le 2ème pôle étudiant d'Île-de-France sont faibles.

En un mot, il y a des liens insuffisants entre le développement économique et le développement local.

La communauté d'agglomération considère cette situation insatisfaisante et elle veut résolument inverser la tendance en faisant comprendre aux entreprises que leur intérêt n'est pas d'évoluer sur un territoire à deux vitesses avec une économie qui se développe et une population en difficulté.

L'association Plaine Commune Promotion, forte de ses 200 entreprises adhérentes, est largement représentative du tissu économique du territoire. Elle considère important que l'arrivée des entreprises nouvelles soit perçue comme un plus par les habitants et qu'il y a un intérêt à développer des rapports optimums avec les villes et la communauté, y compris afin que les aménagements réalisés prennent en compte les besoins des entreprises et répondent aux besoins de services aux salariés.

L'intérêt des entreprises de s'inscrire dans le développement local présente en effet plusieurs aspects :

- raccourcir le trajet domicile - travail,
- former les salariés dans des structures peu éloignées tant pour la formation initiale que continue,
- disposer de services à proximité pour les entreprises et les salariés,
- se rapprocher du tissu des entreprises locales pour s'ouvrir de nouveaux marchés,
- participer à la vie de la cité, dans la problématique plus générale du développement durable.

Cet intérêt est de nature à rencontrer un écho favorable de la part des populations locales et à rapprocher les entreprises de leur environnement.

Dans cette situation, les villes et la communauté d'agglomération se doivent de favoriser au maximum la concrétisation des synergies potentielles entre les entreprises nouvellement arrivées sur le territoire, les activités et entreprises déjà implantées et les populations.

Pour ce faire, elles disposent de différents moyens ou leviers d'action :

- écoute, accueil, information,
- fonctionnement des services publics, notamment en ce qui concerne la propreté, la sécurité et les transports en commun,
- mise en relation avec les structures locales notamment en matière de recrutement, formation, insertion,
- appui à la création de nouveaux services de proximité aux entreprises et à leurs salariés,
- politique de la commande publique ...

→ UNE CHARTE ENTREPRISE - TERRITOIRE

Plaine Commune et Plaine Commune Promotion ont décidé ensemble de travailler à l'élaboration d'une charte rassemblant des actions concrètes - sur le thème de l'emploi, de la formation, de l'insertion, du logement dans la ville - qui peuvent renforcer les liens entre entreprises et développement local.

Cette liste n'est pas à prendre dans son ensemble, chaque entreprise du territoire se verra proposer de s'impliquer dans la signature de cette charte en signant une annexe dans laquelle elle s'engagera sur 3 ans sur l'un ou plusieurs aspects de cette charte.

Le regroupement de l'ensemble de ces engagements favorisera une gestion prévisionnelle des perspectives d'emploi, d'actions, de formation et d'insertion facilitant l'organisation d'initiatives novatrices dans ces domaines.

Une rencontre annuelle entre les signataires fera le point sur l'avancée des objectifs.

→ LES ACTIONS PROPOSÉES

EMPLOI

1) Renforcement de la part de l'emploi de salariés communautaires

La réalité varie au niveau de chaque entreprise de ses activités, des qualifications de son personnel. Il est proposé de faire un constat, à la date de la signature, du % de salariés habitant Plaine Commune par rapport au total des salariés de l'entreprise et de se fixer un objectif réaliste d'évolution sur 3 ans, en précisant les moyens pour y parvenir sur lesquels la collectivité et ses partenaires pourront apporter un appui à la mise en œuvre. On pourra, entre autres, élargir le réseau de diffusion des offres d'emploi.

2) L'accueil d'habitants de Plaine Commune (jeunes et adultes) en formation et en insertion

Cela peut prendre des aspects multiples :

→ passerelle-entreprise

Dispositif de formation en alternance mis en place avec des entreprises souhaitant recruter.

Objectifs : faciliter l'accès à l'emploi des stagiaires et répondre aux besoins de recrutement des entreprises partenaires.

Public : jeune et adulte - Durée : entre 300 et 600 heures.

→ contrat d'apprentissage

Objectifs : accueillir un apprenti visant une qualification en formation professionnelle alternée ; public : jeunes de 16 à moins de 26 ans ; contrat : contrat de travail de type particulier (de un à trois ans selon la durée du cycle de formation) ; rémunération : le montant minimum varie de 25 à 78 % du SMIC en fonction de l'âge et de l'année du cycle d'apprentissage.

→ contrat de professionnalisation

Contrat de formation en alternance, associant formation pratique et formation théorique dans un organisme de formation externe ou interne à l'entreprise.

Public : jeune et adulte - Durée : contrat à durée déterminée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI). Ce contrat, d'une durée minimale comprise entre 6 et 12 mois, peut être porté jusqu'à 24 mois par accord de branches pour des publics et des qualifications déterminés - Rémunération : minimum 60% du SMIC en fonction de l'âge et du niveau de diplôme.

→ **évaluation en milieu de travail**

Stage d'observation signé avec l'ANPE.

→ **favoriser l'insertion par l'activité économique**

Accueillir des personnes inscrites et ayant suivi un parcours d'insertion dans une structure d'insertion par l'activité économique (entreprise d'insertion, chantier d'insertion...).

Faire appel aux prestations proposées par les structures d'insertion par l'activité économique (restauration/traiteur, bâtiment, services aux salariés...).

Pour toute précision s'adresser à la direction emploi-insertion de Plaine Commune qui dispose de fiches sur différentes solutions

3) Parrainage de demandeurs d'emplois par des cadres d'entreprises du territoire

Dans un certain nombre de villes du territoire, une dynamique de parrainage de demandeurs d'emploi est engagée, des cadres d'entreprises peuvent s'y impliquer et accompagner des personnes dans leur demande d'insertion et la recherche de leur emploi.

4) Tenir un stand dans le cadre des Rencontres de l'emploi ou d'autres initiatives proches

Depuis 2 ans, Plaine Commune, l'ANPE, en partenariat avec Plaine Commune Promotion organisent les rencontres de l'emploi. C'est une rencontre directe entre des entreprises qui, sur un stand mis à disposition, présentent leurs offres d'emplois à des demandeurs d'emploi. 38 entreprises et 2 400 demandeurs ont participé aux Rencontres 2004, qui, en 2003, avaient conduit à plus de 250 embauches fermes. D'autres initiatives existent en direction des jeunes diplômés, des métiers de l'environnement.

LIENS ECOLE - UNIVERSITES - ENTREPRISES - CENTRES DE FORMATION

1) Développement des relations organisées (convention avec les universités, les lycées pour favoriser l'accueil de stagiaires et l'accueil d'apprentis...)

2) Présentation par des salariés des métiers de l'entreprise à des classes ou à des collégiens dans le cadre d'initiatives organisées par les villes ou la communauté.

3) Visite d'entreprises dans le cadre d'initiatives organisées par la communauté.

4) Versement de la taxe d'apprentissage à des établissements d'enseignement secondaire ou supérieur du territoire (un répertoire est à disposition au niveau de la communauté).

5) Implication dans le fonctionnement de l'École de la 2ème Chance accueil de stagiaires et versement de taxe d'apprentissage (bilan à disposition).

6) Rapprochement avec des organismes de formation continue du territoire pour la formation de ses salariés, en particulier pour la valorisation des acquis.

7) Rapprochement souhaité avec des laboratoires de recherche pour développer des coopérations.

SOUTIEN A LA CREATION D'ENTREPRISE

→ **Implication dans le fonctionnement de Plaine Initiatives (PFIL)** qui accompagne des créateurs d'entreprise et attribue des prêts d'honneurs sans intérêt (par adhésion, abondement du fonds et/ou par participation au conseil d'administration).

→ **Parrainage de créateurs d'entreprises** par des chefs d'entreprise ou des cadres.

→ **Implication dans le challenge de la création** de Plaine Commune Promotion ou une autre initiative de valorisation.

→ **Mécénat de compétence** avec la mobilisation de salariés et d'experts pour animer des ateliers de formation destinés aux conseillers accompagnant les créateurs d'activité ou aux porteurs de projets eux-mêmes.

DÉVELOPPEMENT DES LIENS AVEC LE TISSU DE PME ET DE TPE DU TERRITOIRE

→ **Participation au salon du service aux entreprises** qui favorise la connaissance des TPE en développement.

→ **Engagement d'une politique d'achat** ouverte aux PME et TPE locales.

→ **Développement de coopération avec les TPE/PME** en identifiant des marchés et services susceptibles d'être sous-traités auprès de ces structures et en les formant à la compréhension des pratiques d'achat des grandes entreprises.

EMBAUCHE DE SALARIES HANDICAPES ET LIEN AVEC LES ORGANISMES POUR LES TRAVAILLEURS HANDICAPES

Des accords-cadres ont été signés à l'échelle départementale pour favoriser l'embauche de salariés handicapés.

De nombreux C.A.T. (centre d'aide par le travail) et ateliers protégés existent dans différentes villes du territoire. Ils proposent des productions et services variés auxquels les entreprises peuvent recourir (un répertoire des activités proposées est à disposition auprès des services de Plaine Commune).

LOGEMENT

Le rapprochement des salariés du lieu de travail est un enjeu pour l'entreprise comme pour la collectivité. 6 000 logements diversifiés ont été réalisés sur la communauté en 3 ans.

Divers partenariats sont possibles avec les acteurs du logement du territoire notamment au travers du versement du 0,45 % logement.

→ L'ADHÉSION À PLAINE COMMUNE PROMOTION

→ UNE ÉCOUTE DES BESOINS DES ENTREPRISES

→ UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR L'ENTREPRISE

→ COMMENT FAIRE ?

CONTACT
Plaine Commune
Luc PROBERT : 01 55 93 57 27
Plaine Commune Promotion
Leïlla REBBAH : 01 55 93 56 54

UN MOYEN POUR DEVELOPPER LES SYNERGIES

Cette association partenariale, avec 240 adhérents dont plus de 200 entreprises est l'interlocuteur reconnu des acteurs économiques et entreprises sur le territoire. Par la signature de la convention d'objectifs avec Plaine Commune, elle souhaite favoriser le développement de liens entre développement économique et développement local.

UN ENGAGEMENT N'EST PAS À SENS UNIQUE

la communauté d'agglomération s'engage pour ce qui concerne son champ de responsabilité, à contribuer au bon fonctionnement des entreprises sur le territoire et tout particulièrement sur :

→ **la concertation des acteurs économiques** et leur association dans la définition des projets d'aménagement et de développement du territoire

→ **la mise en place d'un dispositif d'accueil** des entreprises et de leurs salariés. Un rapprochement sur les actions à engager au niveau du sport, de la culture, des crèches

→ **le développement des commerces et des services** de proximité

→ **sa contribution par des négociations conjointes** avec le STIF et les organismes de transports à une adaptation régulière des transports en commun, au regard du rythme de développement

→ **l'attention concernant les questions de sécurité**, de propreté et d'amélioration des espaces publics

→ **l'intégration d'une clause d'insertion** dans les marchés publics

→ **l'information régulière** auprès des salariés et des entreprises sur les possibilités de logements

→ **la communication et l'information** sur les événements économiques, culturels et sportifs de la communauté.

UNE MOBILISATION POUR CONTRIBUER À LA POPULARISATION ET À LA REUSSITE DE LA CHARTE ... UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR L'ENTREPRISE

Plaine Commune et Plaine Commune Promotion créent les conditions d'une popularisation de la charte auprès des entreprises du territoire.

Plaine Commune favorisera la mobilisation de ses services et l'ensemble des partenaires de l'emploi, de la formation, du logement pour accompagner les entreprises dans la formalisation des objectifs et leur mise en œuvre.

Pour cela Plaine Commune désignera en son sein un interlocuteur unique pour chaque entreprise signataire de la Charte qui fera le lien avec les différents interlocuteurs.

Les entreprises, souhaitant marquer leur intérêt pour la démarche, sont invitées à remplir le bulletin d'intention joint, précisant les champs qu'elles désirent approfondir. Une réunion avec les services, les élus de Plaine Commune et Plaine Commune Promotion permettra de préciser le contenu de l'annexe de la charte spécifique à l'entreprise.

Cette charte ne pourra se mettre en oeuvre sans l'engagement et l'implication de nombreux partenaires de l'emploi et de la formation... Parmi eux l'IMS, l'ANPE, la CCIP 93, le réseau des missions locales, les projets de villes RMI, les universités Paris 8 et Paris 13, le GRETA, l'AFPA et de nombreux autres...

BULLETIN

D'INTENTION DE SIGNATURE

DE LA CHARTE ENTREPRISE- TERRITOIRE

Nom de l'entreprise :

Nom du responsable :

Adresse :

Tél.....TélécopieMail.....

Je souhaite que mon entreprise s'implique dans la Charte Entreprise-Territoire et aimerais approfondir les possibilités proposées dans les rubriques suivantes :

I - EMPLOI - INSERTION

- Renforcement de l'embauche locale
- Accueil de jeunes et adultes en formation ou en insertion
- Parrainage de demandeurs d'emploi
- Stand aux Rencontres pour l'Emploi
- Convention EMT avec l'ANPE

II - LIENS ECOLE - ENTREPRISES

- Présentation métier
- Visite d'entreprise
- Versement de taxe d'apprentissage à des établissements locaux
- Convention avec les établissements d'enseignement
- Accueil de stagiaires
- Implication dans l'École de la 2^{ème} Chance
- Rapprochement avec les structures de formation continue
- Coopération souhaitée avec les laboratoires de recherche

III - SOUTIEN A LA CREATION D'ENTREPRISE

- Plaine Initiatives (PFIL)
- Parrainage créateur
- Implication dans le Challenge de la création de Plaine Commune Promotion
- Mécénat de compétence

IV - DEVELOPPER LES LIENS AVEC LE TISSU DE TPE ET PME LOCAL

- Identifier les marchés susceptibles de les concerner

V - SALARIES HANDICAPES

- Embauche de salariés handicapés
- Lien avec les organismes de travail pour les salariés handicapés (CAT, ateliers protégés...)

VI - LE LOGEMENT

- Versement 0,45 % logement
- Autre partenariat



Je désigne

M.....

Fonction

Tél.....

Mail.....

pour approfondir avec vous les différents volets pouvant être intégrés dans la charte spécifique signée avec mon entreprise.

Fait à, le.....

(cachet de l'entreprise)